

VILLE DE ROLLE	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Pièce No	
Syndic	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Affaire No	
Municipaux	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Compte No	
Mun. responsable(s)	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Reçu	
S. finances	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
S. techniques	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
S. formation et jeunesse	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
Ressources humaines	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
Sécurité publique	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
Secrétariat municipal	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		

**11 AVR. 2023**

Visas

	S	M	CS
--	---	---	----

Administration communale  
de Rolle  
à l'attention de la Municipalité  
Case postale 1224  
1180 Rolle

Paudex, le 6 avril 2023  
CMH / elp

### Retard dans les travaux obligatoires – lettre aux communes vaudoises

Mesdames et Messieurs les Municipaux,

Nous sommes l'Association Vaudoise des Maîtres Ramoneurs (AVMR), qui regroupe les maîtres ramoneuses et ramoneurs de notre Canton autorisés par le Conseil d'Etat. Nous avons notamment pour but la défense et la sauvegarde des intérêts professionnels de nos membres ainsi que de les représenter auprès des pouvoirs publics et des tiers.

Ainsi, nous tenons à vous faire part du retard général de nos membres dans leur tournée et vous prions de les en excuser. En effet, ce retard découle principalement du manque de personnel qualifié qui est une véritable problématique pour notre métier. En outre, il sied de rappeler que nos membres ont l'obligation d'engager des personnes titulaires d'un CFC selon l'art. 13 du Règlement d'application de la loi du 27 mai 1970 sur la prévention des incendies et des dangers résultant des éléments naturels (RLPIEN) et la Convention Collective de Travail (CCT) du 1<sup>er</sup> janvier 2019 pour les services de ramonage dans le canton de Vaud.

Parallèlement, des retards avaient déjà été engendrés par la période du COVID-19 et cette année à la suite des annonces du Conseil fédéral sur les risques de pénuries d'électricité et de gaz pour l'hiver 2022-2023, il y a une explosion de la demande de remise en service d'installations inutilisées ainsi que de nouvelles installations à bois dans notre Canton.

C'est pourquoi, certains de vos habitantes et habitants risquent de prendre contact avec vous concernant ces retards de tournées. Cependant, il est entendu que votre maître ramoneuse ou ramoneur reste disponible en cas d'urgence.

En tant qu'Association, nous faisons tout ce qui est en notre pouvoir pour attirer des jeunes dans notre profession et pallier le manque de personnel qualifié dont souffre la grande majorité de nos membres.

Nous restons à votre entière disposition pour tous compléments d'informations ainsi que d'éventuelles questions.

En vous remerciant de l'attention portée à la présente et de votre compréhension, nous vous prions de croire, Mesdames et Messieurs les Municipaux, à l'assurance de notre parfaite considération.

ASSOCIATION VAUDOISE  
DES MAÎTRES RAMONEURS

Le Président

Le secrétaire général




Jean-Daniel Wampfler

Charles-Matthieu Hoyas